

PLAN D'ENGAGEMENT

VERS LA RÉUSSITE 2023-2027

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SOMMETS

DOCUMENT OFFICIEL

*Centre  
de services scolaire  
des Sommets*

Québec 

# TABLE DES MATIÈRES

But du plan d'engagement vers la réussite .....	3
Encadrements légaux .....	3
Groupes ayant collaboré à l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite.....	8
Consultations menées lors de l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite.....	9
La mission, la vision et les valeurs du Centre de services scolaire des Sommets.....	10
Contexte dans lequel évolue le Centre de services scolaire des Sommets.....	12
Bilan des résultats du PEVR 2018-2022.....	17
Bilan de la cueillette de données .....	28
Orientations, objectifs, indicateurs et cibles du PEVR du Centre de services scolaire des Sommets .....	35
Déclaration contenant les objectifs du centre de services scolaire quant au niveau des services offerts et quant à leur qualité .....	39
Signataires du plan d'engagement vers la réussite .....	43
Annexe 1.....	44

## BUT DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE

Le plan d'engagement vers la réussite (PEVR) permet de partager, avec l'ensemble des employés, des parents et des membres de la communauté, une vision commune des constats et des défis en vue de créer une mobilisation autour d'orientations et d'objectifs axés sur la réussite des élèves. Le PEVR permet de connaître ce que le Centre de services scolaire des Sommets (CSSDS) entend faire pour assurer la réussite éducative de tous ses élèves, jeunes et adultes de même que les efforts qui seront nécessaires pour y parvenir. C'est la feuille de route qu'il se donne pour réaliser sa mission à moyen et à long terme.

## ENCADREMENTS LÉGAUX

La démarche entourant l'élaboration du PEVR de même que les éléments qui le composent doivent respecter les dispositions législatives de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP). Voici les articles pris en compte pour la révision et l'actualisation du PEVR 2023-2027.

**209.1.** Pour l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs, chaque centre de services scolaire approuve, sur proposition du comité d'engagement pour la réussite des élèves, un plan d'engagement vers la réussite cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère.

Le plan d'engagement vers la réussite doit également, le cas échéant, répondre aux attentes signifiées en application de l'article 459.2. En outre, sa période doit s'harmoniser avec celle du plan stratégique du ministère conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa de l'article 459.3. Le plan d'engagement vers la réussite que le centre de services scolaire peut actualiser au besoin sur recommandation du comité d'engagement pour la réussite des élèves doit comporter :

- 1° le contexte dans lequel il évolue, notamment les besoins de ses établissements, les principaux enjeux auxquels il est confronté ainsi que les caractéristiques et les attentes du milieu qu'il dessert;
- 2° les orientations et les objectifs retenus;
- 3° les cibles visées au terme de la période couverte par le plan;

- 4° les indicateurs, notamment nationaux, utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et cibles visés;
- 5° une déclaration contenant ses objectifs quant au niveau des services offerts et quant à leur qualité;
- 6° tout autre élément déterminé par le ministre.

Le centre de services scolaire transmet au ministre son plan d'engagement vers la réussite et le rend public à l'expiration d'un délai de 60 à 90 jours après cette transmission ou d'un autre délai si le centre de services scolaire et le ministre en conviennent. Le plan d'engagement vers la réussite prend effet le jour de sa publication. Le centre de services scolaire doit, lors de la séance qui suit la prise d'effet de son plan d'engagement vers la réussite, présenter à la population le contenu de ce plan. Un avis public indiquant la date, l'heure et le lieu de cette séance doit être donné à la population au moins 10 jours avant sa tenue.

2002, c. 63, a. 24 ; 2005, c. 28, a. 195 ; 2008, c. 29, a. 24 ; 2016, c. 26, a. 37 ; 2020, c. 1, a. 98.

**209.2.** Le centre de services scolaire doit s'assurer du respect, le cas échéant, des modalités prescrites par le ministre en application du premier alinéa de l'article 459.3.

2008, c. 29, a. 33 ; 2016, c. 26, a. 50 ; 2020, c. 1, a. 99.

**459.2** Le ministre peut déterminer, pour l'ensemble des centres de services scolaires ou en fonction de la situation de l'un ou de certains d'entre eux, des orientations, des objectifs ou des cibles devant être pris en compte pour l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire.

2008, c. 29, a. 25 ; 2016, c. 26, a. 37 ; 2020, c. 1, a. 312.

**459.3.** Le ministre peut prescrire à tout centre de services scolaire des modalités visant la coordination de l'ensemble de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, le centre de services scolaire et le ministère. Il peut en outre, à la suite de la réception du plan d'engagement vers la réussite d'un centre de services scolaire, lui demander d'en différer la publication à l'intérieur du délai prescrit par l'article 209.1 ou de procéder à des modifications afin que la période couverte par ce plan soit harmonisée avec celle du plan stratégique du ministère conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa. Il peut aussi faire une telle demande afin que ce plan soit cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère ou qu'il réponde aux attentes signifiées en application de l'article 459.2.

2008, c. 29, a. 33 ; 2016, c. 26, a. 50 ; 2020, c. 1, a. 312.

**459.4.** Le ministre procède à l'évaluation des résultats de la mise en œuvre du plan d'engagement vers la réussite de chaque centre de services scolaire, selon la périodicité qu'il détermine.

Cette évaluation est transmise au centre de services scolaire.

Le ministre et le centre de services scolaire, après consultation du comité d'engagement pour la réussite des élèves, conviennent, le cas échéant, des correctifs qui doivent être mis en place afin d'assurer l'atteinte des orientations, des objectifs ou des cibles visés au plan d'engagement vers la réussite.

Lorsque, malgré les correctifs apportés, le ministre estime qu'il est peu probable que le centre de services scolaire puisse atteindre ces orientations, ces objectifs ou ces cibles, il peut prescrire toute mesure additionnelle que le centre de services scolaire doit mettre en place dans le délai que le ministre détermine.

2008, c. 29, a. 33 ; 2016, c. 26, a. 51 ; 2020, c. 1, a. 140.

Voici par ailleurs les articles de la LIP encadrant le travail du comité d'engagement pour la réussite des élèves (CERÉ) :

**193.7.** Le comité d'engagement pour la réussite des élèves a pour fonctions :

- 1° d'élaborer et de proposer au centre de services scolaire un plan d'engagement vers la réussite, conformément à l'article 209.1;
- 2° d'analyser les résultats des élèves et de formuler des recommandations au centre de services scolaire sur l'application du plan d'engagement vers la réussite approuvé par le centre de services scolaire;
- 3° de promouvoir, auprès des établissements, les pratiques éducatives, incluant celles en évaluation, issues de la recherche et liées aux orientations du plan d'engagement vers la réussite;
- 4° de donner son avis au centre de services scolaire sur toute question relative à la réussite des élèves.

2020, c. 1, a. 91.

**193.8.** Dans l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite, le comité d'engagement pour la réussite des élèves consulte notamment le comité de parents, le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, le comité consultatif de gestion, les conseils d'établissement, les enseignants et les autres membres du personnel de même que les comités d'élèves. Le comité de parents et le comité consultatif de gestion peuvent notamment faire des recommandations portant sur le contenu du plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire.

2020, c. 1, a. 91.

**193.9.** Le directeur général ou tout autre membre désigné par le comité d'engagement pour la réussite des élèves doit présenter le plan d'engagement vers la réussite proposé par le comité au conseil d'administration du centre de services scolaire pour approbation. Si le conseil d'administration ne l'approuve pas, il doit motiver sa décision lors de la séance où il est rejeté. Une copie du procès-verbal des délibérations du conseil d'administration dans lequel est consignée la décision motivée doit être transmise au comité d'engagement pour la réussite des élèves.

2020, c. 1, a. 91.

Voici par ailleurs, les articles de la LIP qui sont pris en compte pour la mise en place et l'actualisation des projets éducatifs des écoles et des centres. Il est important de mentionner que ces projets éducatifs devront être en cohérence avec le PEVR du CSSDS.

**37.** Le projet éducatif de l'école, qui peut être actualisé au besoin, comporte :

- 1° le contexte dans lequel elle évolue et les principaux enjeux auxquels elle est confrontée, notamment en matière de réussite éducative;
- 2° les orientations propres à l'école et les objectifs retenus pour améliorer la réussite éducative;
- 3° les cibles visées au terme de la période couverte par le projet éducatif;
- 4° les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visés;
- 5° la périodicité de l'évaluation du projet éducatif déterminée en collaboration avec le centre de services scolaire.

Les orientations et les objectifs identifiés au paragraphe 2 du premier alinéa visent l'application, l'adaptation et l'enrichissement du cadre national défini par la loi, le régime pédagogique et les programmes d'études établis par le ministre. Ils doivent également être cohérents avec le plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire.

Le projet éducatif doit respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école.

1988, c. 84, a. 37 ; 1997, c. 96, a. 13 ; 2000, c. 24, a. 20 ; 2002, c. 63, a. 4 ; 2016, c. 26, a. 2 ; 2020, c. 1, a. 9.

**37.1.** La période couverte par le projet éducatif doit s'harmoniser avec celle du plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa de l'article 459.3.

2002, c. 63, a. 5 ; 2008, c. 29, a. 1 ; 2016, c. 26, a. 2 ; 2020, c. 1, a. 312.

**97.1.** Le projet éducatif du centre, qui peut être actualisé au besoin, comporte :

- 1° le contexte dans lequel il évolue et les principaux enjeux auxquels il est confronté, notamment en matière de réussite éducative et, dans le cas d'un centre de formation professionnelle, d'adéquation entre la formation et les besoins régionaux ou nationaux de main-d'œuvre;
- 2° les orientations propres au centre et les objectifs retenus pour améliorer la réussite éducative;
- 3° les cibles visées au terme de la période couverte par le projet éducatif;
- 4° les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visés;
- 5° la périodicité de l'évaluation du projet éducatif déterminée en collaboration avec le centre de services scolaire.

Les orientations et les objectifs identifiés au paragraphe 2 du premier alinéa visent l'application, l'adaptation et l'enrichissement du régime pédagogique et des programmes d'études établis par le ministre. Ils doivent également être cohérents avec le plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire.

2002, c. 63, a. 14 ; 2008, c. 29, a. 6 ; 2016, c. 26, a. 15 ; 2020, c. 1, a. 35.

**97.2.** La période couverte par le projet éducatif doit s'harmoniser avec celle du plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa de l'article 459.3.

2016, c. 26, a. 15 ; 2020, c. 1, a. 312.

## GROUPES AYANT COLLABORÉ À L'ÉLABORATION DU PEVR 2023-2027

Afin de bien identifier les besoins et les opinions de l'ensemble des personnes contribuant quotidiennement à la réussite des élèves, une cueillette exhaustive d'informations a été réalisée à l'automne 2022. Recommandée par le CERÉ, la cueillette fut dirigée par la direction générale et réalisée de deux façons : à l'aide d'un sondage en ligne et lors de rencontres de groupes de discussion. Près de 1 800 personnes ont ainsi pu faire part de leur opinion.

Voici les instances et les groupes ayant participé à cette collecte de données :

- Comité consultatif de gestion (CCG);
- CERÉ
- Parents des élèves;
- Élèves du secondaire;
- Élèves adultes des centres;
- Membres du personnel;
- Partenaires externes;
- Membres de la communauté;
- Entreprises qui ont des liens avec le CSSDS.

## CONSULTATIONS MENÉES LORS DE L'ÉLABORATION DU PLAN D'ENGAGEMENT

Le CERÉ, composé de la direction générale, d'un cadre des services éducatifs, d'enseignants, de directions d'établissement de chacun des ordres d'enseignement, de personnel de soutien, de professionnels en service aux élèves et de conseillers pédagogiques, a eu la responsabilité de s'assurer que les attentes ministérielles, les priorités du CSSDS de même que les données et les préoccupations recueillies par les sondages en ligne et les rencontres de groupes de discussion se retrouvent dans le nouveau PEVR.

Les instances et les groupes suivants ont été consultés en lien avec le projet de PEVR ainsi élaboré :

- Conseil d'administration;
- Comité de parents;
- CCG;
- Comité EHDAA des parents;
- Conseils d'établissement;
- Équipes-écoles;
- Comité des relations de travail des professionnels;
- Comité des relations de travail des employés de soutien;
- Comité des relations professionnelles des enseignants;
- Conseils d'élèves.

# LA MISSION, LA VISION ET LES VALEURS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SOMMETS

## LA MISSION

Le CSSDS offre des services éducatifs à près de 9 800 élèves, jeunes et adultes, répartis dans un réseau de 34 établissements (28 écoles primaires, quatre écoles secondaires, un centre de formation professionnelle et un centre d'éducation des adultes) situés sur le territoire des MRC de Memphrémagog, des Sources et du Val-Saint-François.

Sa mission s'énonce ainsi :

Afin de s'assurer de la réussite de tous ses élèves, le CSSDS a pour mission :

- D'offrir, à la clientèle de son territoire, les services éducatifs prévus par la loi, de veiller à leur qualité et d'en rendre compte;
- De promouvoir l'éducation publique sur son territoire;
- De contribuer au développement social, culturel et économique de la région;
- De soutenir ses établissements dans la réalisation de leur mission en respectant le principe de subsidiarité;
- De veiller à la gestion efficace des ressources humaines, matérielles et financières dont elle dispose.

Et ce, en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population.

## NOTRE VISION

Être une organisation apprenante animée par la curiosité intellectuelle, qui communique de manière efficace et valorise l'ouverture et l'éducation inclusive.

Être une organisation qui mobilise les compétences professionnelles de l'ensemble du personnel et qui favorise l'engagement de tous les acteurs au profit de la réussite éducative des élèves.

Être une organisation engagée dans le développement durable notamment par l'éducation à l'environnement et à l'écocitoyenneté.

## **NOS VALEURS**

### **La collaboration**

- Coopérer dans une vision partagée
- Contribuer et unir nos compétences vers un but commun
- Favoriser le développement d'un sentiment d'appartenance
- Se sentir responsable du succès du groupe
- Reconnaître et valoriser le rôle de chacun

### **La bienveillance**

- Agir avec respect, civilité et ouverture
- Prendre soin les uns des autres
- Accueillir et intégrer les personnes nouvelles
- Entretenir des relations harmonieuses
- Croire au potentiel de chacun

### **L'efficience**

- Avoir des attentes élevées
- Appuyer nos décisions sur des données probantes
- Déployer les meilleures pratiques
- Communiquer de façon efficace et satisfaisante
- Faire preuve de cohérence et de transparence
- Célébrer les réussites

### **L'engagement**

- Réaliser son plein potentiel
- Agir en cohérence
- Participer collectivement à l'atteinte de notre mission et de notre vision
- Aller de l'avant

# CONTEXTE DANS LEQUEL ÉVOLUE LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SOMMETS

Voici les principaux éléments qui caractérisent le CSSDS.

## LA SITUATION SOCIODÉMOGRAPHIQUE DU CSSDS

### Le territoire relativement étendu

Le territoire du CSSDS couvre près de 3 501 km<sup>2</sup> répartis dans trois municipalités régionales de comté (MRC) : la MRC des Sources (786 km<sup>2</sup>), la MRC du Val-Saint-François (1 395 km<sup>2</sup>) et la MRC de Memphrémagog (1 320 km<sup>2</sup>).

- Le territoire regroupe un ensemble de 39 entités prenant la forme juridique d'une ville, d'un village, d'un comté ou d'une municipalité.
- La MRC de Memphrémagog regroupe la moitié de la population scolaire et sa ville centre est Magog.
- La MRC du Val-Saint-François regroupe trois villes centres : Windsor, Richmond et Valcourt.
- La MRC des Sources, dont la ville centre est Val-des-Sources.
- La densité de la population est répartie de façon inégale sur l'ensemble du territoire.

### Les établissements

Le CSSDS est une organisation regroupant 45 bâtiments, dont un centre administratif, 28 écoles primaires, quatre écoles secondaires, un centre de formation professionnelle (cinq points de services) et un centre de formation générale des adultes (trois points de services). Le CSSDS offre également des services aux entreprises du territoire de l'Estrie par l'entremise du Service aux entreprises régionalisé (SAE Estrie).

Alors que la plus petite école primaire accueille seulement 29 élèves, la plus grosse école secondaire en reçoit 1 705. Près du tiers des écoles du CSSDS (huit écoles) accueillent moins de 100 élèves.

### **Les petites écoles de village**

- Une école accueille moins de 50 élèves.
- Sept écoles accueillent entre 51 et 100 élèves.
- Neuf écoles accueillent entre 101 et 200 élèves.

### **Des écoles primaires et secondaires en milieux défavorisés \***

Près du quart des écoles du CSSDS présentent un indice de défavorisation élevé (indices 9 et 10). En effet, on retrouve cinq écoles avec un indice 10 et deux écoles avec un indice 9. On retrouve également cinq écoles avec un indice 8, neuf écoles avec un indice 7 et sept écoles avec un indice 6. Les quatre autres écoles sont réparties entre les indices 5 à 2.

Cette situation est meilleure que celle du PEVR 2018-2023 où le tiers des écoles présentaient un indice de défavorisation élevé.

\* Indice de défavorisation 2021-2022

### **Une gouvernance responsable**

Le conseil d'administration du CSSDS est composé de 15 membres. Parmi ces membres, on retrouve cinq parents ayant un enfant fréquentant un établissement du CSSDS représentant chacun l'un des cinq districts du CSSDS, de cinq membres du personnel du CSSDS et de cinq représentants de la communauté sur le territoire du CSSDS. Les membres du conseil d'administration ont tous été désignés conformément à la LIP et au *Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires*.

## L'ENVIRONNEMENT D'APPRENTISSAGE DU CSSDS

### Le personnel

Le CSSDS est composé d'une équipe de 2 694 personnes engagées et passionnées qui contribuent, chacune à leur façon, à la réussite des élèves. Le CSSDS est reconnu comme étant un milieu de travail dynamique où l'esprit d'équipe et la collaboration sont bien présents. Voici, à titre indicatif, un tableau comparatif du nombre d'employés par corps d'emploi pour les quatre dernières années. Vous y retrouverez également le nombre de postes non comblés.

	2020-2021		2021-2022		2022-2023	
	Postes ETC	Postes non comblés <sup>1</sup>	Postes ETC	Postes non comblés <sup>1</sup>	Postes ETC	Postes non comblés <sup>1</sup>
Enseignants	615	0	608	0	630	0
Professionnels	76	1,8	78	2	84	4
Employés de soutien en services aux élèves	120	0	136	0	156	1
Service de garde	64	0	69	0	69	0
Personnel administratif	82	0	89,61	0	95	0
Employés de soutien manuel	57	0	56	1	58	2
Technicien en travaux pratiques	9	0	9	0,5	9	1
Cadres	52	0	56	0	62	0
Employés de soutien informatique	14	0,5	16	0	16	4

ETC : Équivalent temps complet

<sup>1</sup> : les postes non comblés désignent les postes en ETC qui n'ont pas été comblés, ni par une personne qualifiée ni par une personne non qualifiée.

### La clientèle scolaire

La clientèle scolaire du CSSDS est composée d'environ 9 800 élèves\* dont près de 86 % fréquentent le préscolaire, le primaire et le secondaire.

\* Nombre d'élèves pris en compte au financement par le ministère de l'Éducation (MEQ)

- **Le secteur des jeunes** a connu une légère hausse de 283 élèves au cours des quatre dernières années, passant de 8 105 élèves à 8 388. Cette hausse représente une augmentation de 3,5 % de la clientèle scolaire au secteur des jeunes. Selon les prévisions démographiques du MEQ, le CSSDS devrait connaître une légère baisse de la clientèle du primaire et du secondaire au cours des cinq prochaines années. Voici, à titre indicatif, un tableau comparatif du nombre

d'élèves inscrits (équivalent temps plein (ETP)) en formation générale jeune pour les quatre dernières années. Vous y retrouverez également le nombre d'élèves HDAA.

	2018-2019		2019-2020		2020-2021		2021-2022	
	Élèves	Élèves HDAA	Élèves	Élèves HDAA	Élèves	Élèves HDAA	Élèves	Élèves HDAA
Préscolaire 4 ans	88,5	---	73,5	---	154	---	186	---
Préscolaire 5 ans	711	31 (4,4 %)	716	22 (3,1 %)	672	33 (4,9 %)	707	46 (6,5 %)
Primaire	4 423	219 (5 %)	4 440	211 (4,8 %)	4 245	215 (5,1 %)	4 385	244 (5,6 %)
Secondaire	2 825,6	191,6 (6,8 %)	2 948,7	150 (5,1 %)	2 980,7	152,0 (5,1 %)	3 100,2	170,75 (5,5 %)
<b>TOTAL :</b>	<b>8 048,1</b>	<b>442</b> <b>(5,5 %)</b>	<b>8 178,2</b>	<b>383</b> <b>(4,7 %)</b>	<b>8 266,7</b>	<b>400,02</b> <b>(4,8 %)</b>	<b>8 378,2</b>	<b>460,8</b> <b>(5,5 %)</b>

Données des bilans 5 annuels du MEQ

- Le secteur de la formation générale des adultes (FGA) compte trois points de service (un par MRC) sous la gouverne d'une direction de centre. La clientèle de la FGA est en baisse depuis les quatre dernières années. Ainsi, en 2018-2019, on comptait 743 élèves, pour un nombre d'effectifs temps plein (ETP) reconnu de 209,60, alors qu'en 2021-2022, on en comptait 634, pour un nombre d'ETP reconnu de 157,47. Ceci représente une baisse de 24,87 %. La situation économique actuelle d'inflation de même que la sollicitation du marché du travail en grande pénurie de main-d'œuvre n'incitent pas les adultes sans diplôme d'études secondaires à s'y inscrire. Voici, à titre indicatif, un tableau comparatif du nombre d'élèves inscrits en formation générale des adultes pour les quatre dernières années.

	2018-2019		2019-2020		2020-2021		2021-2022	
	Élèves	ETP	Élèves	ETP	Élèves	ETP	Élèves	ETP
Formation générale des adultes	<b>759</b>	<b>209,60</b>	<b>681</b>	<b>225,29</b>	<b>621</b>	<b>174,64</b>	<b>634</b>	<b>157,47</b>

Données des bilans 5 annuels du MEQ

- Le secteur de la formation professionnelle (FP)** compte cinq points de services : un à Val-des-Sources, deux à Windsor et deux à Magog. Ce centre est dirigé par une direction et une direction adjointe. La clientèle du Centre de formation professionnelle Expé fluctue beaucoup comme en témoigne le tableau ci-dessous. Ainsi, si l'on compare les données de 2018-2019 à celle de 2021-2022, on remarque que le nombre d'élèves à temps plein a diminué de 83,74. Cette diminution représente 24,78 % des ETP reconnus pour fin de financement. Cette diminution s'explique, entre autres, par la situation de plein emploi dans la région. Cette baisse a obligé le Centre de formation professionnelle Expé à revoir son organisation pédagogique. Voici, à titre indicatif, un tableau comparatif du nombre d'élèves inscrits en formation professionnelle pour les quatre dernières années.

	<b>2018-2019</b>		<b>2019-2020</b>		<b>2020-2021</b>		<b>2021-2022</b>	
	Élèves	ETP	Élèves	ETP	Élèves	ETP	Élèves	ETP
Diplôme d'études professionnelles /Attestation de spécialisation professionnelle	872	324,79	778	193,37	866	294,41	633	228,45
Attestation d'études professionnelles	30	13,12	11	1,97	41	4,4	78	25,72
<b>TOTAL :</b>	<b>902</b>	<b>337,91</b>	<b>789</b>	<b>195,34</b>	<b>907</b>	<b>298,81</b>	<b>711</b>	<b>254,17</b>

Données des bilans 5 annuels du MEQ

# BILAN DES RÉSULTATS DU PEVR 2018-2022

Au cours des prochaines pages, nous vous présenterons le bilan du chemin parcouru depuis l'année scolaire 2018-2019, année du début du premier PEVR.

Il est important de mentionner que les défis ont été nombreux au cours des quatre dernières années! Parmi ces défis, notons celui de la gestion de la rareté de la main-d'œuvre. Au fil des ans, cette pénurie s'est accentuée et a mis beaucoup de pression sur notre organisation, que ce soit dans les établissements ou dans les services administratifs. Le service des ressources humaines et les directions d'établissement ont dû travailler d'arrache-pied pour trouver toutes les ressources nécessaires afin d'offrir des services éducatifs de qualité aux élèves qui nous sont confiés. Cette situation n'est certes pas facile, mais la compétence et l'engagement du personnel ont permis d'y faire face jusqu'à maintenant.

Dès mars 2020, la gestion de la pandémie et des mesures sanitaires a fait partie de notre quotidien et nous a amené son lot de défis et d'inquiétudes. Maintes fois, nous avons dû modifier nos façons de faire, nous avons dû nous ajuster.

Nous avons cependant maintenu le cap. Malgré ce contexte pandémique, notre organisation a poursuivi sa mission éducative grâce à tous les membres du personnel. La capacité d'adaptation et la résilience dont ils ont fait preuve nous ont permis de rester centrés sur la réussite des élèves jeunes et adultes. Ils ont trouvé des solutions efficaces et innovantes pour soutenir les élèves vulnérables. Grâce à leur ouverture, leur professionnalisme et leur passion pour l'éducation, nos employés ont pris le virage technologique que ce soit à des fins éducatives, pédagogiques ou administratives.

Les résultats qui suivent permettront assurément à notre organisation de prendre les bonnes décisions quant aux orientations à prioriser afin d'assurer la réussite de tous nos élèves, jeunes et adultes.

*« Celui qui ne sait pas d'où il vient ne peut savoir où il va, car il ne sait pas où il est. En ce sens, le passé est la rampe de lancement vers l'avenir ».*

*Otto Von Bismarck*

## ENJEU 1 : L'INCLUSION ET LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DE TOUTES LES PERSONNES

1.1.1 Soutenir l'atteinte du plein potentiel des personnes dans le respect de leurs besoins, de leurs champs d'intérêt et de leurs capacités					
Objectif national (Lien avec la Politique de la réussite éducative)	Situation actuelle pour le réseau	Cible intermédiaire 2022	Données de départ 2018-2019	Cible CSSDS 2021-2022	Résultats 2021-2022
Réduire de moitié les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves <b>(Objectif 2)</b>	<p><u>Garçons et filles</u> :</p> <p>Écart de <b>10,1</b> points pour l'ensemble des réseaux</p> <p><u>EHDAA et élèves réguliers</u> :</p> <p>Écart de <b>34,1</b> points pour le réseau public seulement</p> <p><u>Écoles défavorisées</u> :</p> <p>Écart de <b>8,9</b> points pour le réseau public seulement</p> <p><u>Élèves issus de l'immigration 1<sup>re</sup> génération</u> :</p> <p>Écart de <b>4,1</b> points</p>	<p><u>Garçons et filles</u> :</p> <p>Écart de <b>6,1</b> points pour l'ensemble des réseaux</p> <p><u>EHDAA et élèves réguliers</u> :</p> <p>Écart de <b>25,3</b> points pour le réseau public seulement</p> <p><u>Écoles défavorisées</u> :</p> <p>Écart de <b>6,5</b> points pour le réseau public seulement</p> <p><u>Élèves issus de l'immigration 1<sup>re</sup> génération</u> :</p> <p>Écart de <b>3,0</b> points</p>	<p><u>Garçons et filles</u> :</p> <p>Écart de <b>10,0</b> points</p> <p><u>EHDAA et élèves réguliers</u> :</p> <p>Écart de <b>37,3</b> points pour le CSSDS</p> <p><u>Écoles défavorisées</u> :</p> <p>Écart de <b>2,7</b> points pour le CSSDS</p> <p><u>Élèves issus de l'immigration 1<sup>re</sup> génération</u> :</p> <p>Écart de <b>-0,5</b> point</p>	<p><u>Garçons et filles</u> :</p> <p>Écart de <b>6,0</b> points</p> <p><u>EHDAA et élèves réguliers</u> :</p> <p>Écart de <b>28,5</b> points pour le CSSDS</p> <p><u>Écoles défavorisées</u> :</p> <p>Écart de <b>2,5</b> points pour le CSSDS</p> <p><u>Élèves issus de l'immigration 1<sup>re</sup> génération</u> :</p> <p>Aucun écart</p>	<p><u>Garçons et filles</u> :</p> <p>Écart de <b>17,4</b> points</p> <p><u>EHDAA et élèves réguliers</u> :</p> <p>Écart de <b>35,1</b> points</p> <p><u>Écoles défavorisées</u> :</p> <p>Écart de <b>12,5</b> points</p> <p><u>Élèves issus de l'immigration 1<sup>re</sup> génération</u> :</p> <p>Écart de <b>11,1</b> points</p>

## ENJEU 1 : L'INCLUSION ET LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DE TOUTES LES PERSONNES

Objectif national (Lien avec la Politique de la réussite éducative)	Situation actuelle pour le réseau	Cible intermédiaire 2022	Données de départ 2018-2019	Cible CSSDS 2021-2022	Résultats 2021-2022
D'ici 2027, augmenter d'au moins <b>20 %</b> la proportion de jeunes âgés de 6 à 17 ans qui effectue le volume minimal recommandé d'activités physiques pendant ses temps libres.	<b>59 %</b> des élèves de 6 à 11 ans et <b>44 %</b> des élèves de 12 à 17 ans pratiquent 60 minutes par jour d'activités physiques d'intensité moyenne ou élevée.	En 2022, <b>15</b> écoles auront adhéré à la mesure « À l'école, on bouge au cube ! » ou qui atteignent l'objectif de 60 minutes d'activités physiques pour tous les élèves.	<b>3</b> écoles du CSSDS ont adhéré à la mesure « À l'école, on bouge au cube ! ».	En 2022, <b>15</b> écoles auront adhéré à la mesure « À l'école, on bouge au cube ! » ou atteindront l'objectif de 60 minutes d'activités physiques pour tous les élèves.	<b>14</b> écoles ont adhéré à la mesure « À l'école, on bouge au cube ! »

## ENJEU 1 : L'INCLUSION ET LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DE TOUTES LES PERSONNES

1.1.3.1 Encourager l'adoption de comportements orientés vers l'effort, la réussite et l'excellence					
Objectif national (Lien avec la Politique de la réussite éducative)	Situation actuelle pour le réseau	Cible intermédiaire 2022	Données de départ 2018-2019	Cible CSSDS 2021-2022	Résultats 2021-2022
Ramener à <b>10 %</b> la proportion d'élèves entrant au secondaire à 13 ans ou plus dans le réseau public. <b>(Objectif 6)</b>	Ce taux est présentement de <b>12,6 %</b> .  (cohorte 2016-2017)	Ramener à <b>11,4 %</b> la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire, dans le réseau public.	En 2016-2017, ce taux était de :  <b>15,0 %</b> pour tous les élèves <b>19,2 %</b> chez les garçons <b>10,3 %</b> chez les filles	Réduire ce taux à <b>13,0 %</b> .	En 2021-2022, ce taux était de :  <b>12,8 %</b> pour tous les élèves <b>11,0 %</b> chez les garçons <b>14,5 %</b> chez les filles
1.1.3.2 Encourager l'adoption de comportements orientés vers l'effort, la réussite et l'excellence					
			Données de départ 2018-2019	Cible CSSDS 2021-2022	Résultats 2021-2022
			Taux de réussite global aux épreuves ministérielles : <b>90,5 %</b>	De façon globale, augmenter ce taux de <b>2,0 %</b> .	Taux de réussite aux différentes épreuves ministérielles : <b>90,3 %</b>

## ENJEU 1 : L'INCLUSION ET LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DE TOUTES LES PERSONNES

2.1.1.1 Soutenir l'engagement et la réussite des personnes tout au long de leur parcours éducatif					
Objectif national (Lien avec la Politique de la réussite éducative)	Situation actuelle pour le réseau	Cible intermédiaire 2022	Données de départ 2018-2019	Cible CSSDS 2021-2022	Résultats 2021-2022
Porter à <b>90,0 %</b> la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification et à <b>85,0 %</b> la proportion de ces élèves titulaires d'un premier diplôme (DES et DEP). <b>(Objectif 1)</b>	Cette proportion est présentement de <b>78,8 %</b> pour les élèves qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification (cohorte 2008-2009).	Porter à <b>84,0 %</b> la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification.	La proportion d'élèves qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification pour le CSSDS :  Global CSSDS : <b>71,2 %</b> Garçons : <b>64,2 %</b> Filles : <b>77,9 %</b>	Porter à <b>76,4 %</b> la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification.	La proportion d'élèves qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification pour le CSSDS :  Global CSSDS : <b>73 %</b> Garçons : <b>64,4 %</b> Filles : <b>81,8 %</b>

## ENJEU 1 : L'INCLUSION ET LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DE TOUTES LES PERSONNES

2.1.1.2 Soutenir l'engagement et la réussite des personnes tout au long de leur parcours éducatif					
Objectif national (Lien avec la Politique de la réussite éducative)	Situation actuelle pour le réseau	Cible intermédiaire 2022	Données de départ 2018-2019	Cible CSSDS 2021-2022	Résultats 2021-2022
Augmenter le taux de persévérance et de réussite à la formation générale des adultes, pour les élèves inscrits au 2 <sup>e</sup> cycle du secondaire, pour tous les âges et toutes les clientèles.	Ce taux est présentement de <b>80,0 %</b> (2015-2016).	Augmenter ce taux à <b>82,0 %</b> .	Au CSSDS, le taux initial est de <b>81,7 %</b> (2015-2016).	Atteindre un taux de persévérance et de réussite de <b>83,0 %</b> en 2022.	Taux de persévérance et de réussite à la formation générale des adultes, pour les élèves inscrits au 2 <sup>e</sup> cycle du secondaire :  Malheureusement, les centres de services scolaires n'ont jamais eu accès aux données officielles du MEQ.

## ENJEU 1 : L'INCLUSION ET LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DE TOUTES LES PERSONNES

2.1.1.3 Soutenir l'engagement et la réussite des personnes tout au long de leur parcours éducatif						
	Données de départ 2018-2019			Cible CSSDS 2021-2022	Résultats 2021-2022 (2019-2020)	
		11-14	12-15	Diminuer le taux de décrochage à <b>16,0 %</b> en 2022.		19-20
	Global CSSDS	<b>18,1 %</b>	<b>21,8 %</b>		Global CSSDS	<b>19,8 %</b>
	Garçons	<b>22,2 %</b>	<b>28,3 %</b>		Garçons	<b>24,7 %</b>
	Filles	<b>13,8 %</b>	<b>14,0 %</b>		Filles	<b>14,2 %</b>
2.1.1.4 Soutenir l'engagement et la réussite des personnes tout au long de leur parcours éducatif						
	Données de départ 2018-2019			Cible CSSDS 2021-2022	Résultats 2021-2022 (2021-2022)	
	En 2017, <b>198</b> élèves ont obtenu une diplomation en formation professionnelle.			Augmenter ce nombre d'élèves à <b>235</b> en 2022.	<b>251</b> élèves ont obtenu une diplomation en formation professionnelle en 2021-2022 : - DEP : <b>141</b> - ASP : <b>27</b> - AEP : <b>83</b>	

## ENJEU 1 : L'INCLUSION ET LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DE TOUTES LES PERSONNES

2.2.1.1 Rehausser le niveau de compétence en littératie et en numératie des jeunes et des adultes					
Objectif national (Lien avec la Politique de la réussite éducative)	Situation actuelle pour le réseau	Cible intermédiaire 2022	Données de départ 2018-2019	Cible CSSDS 2021-2022	Résultats 2021-2022
Porter à <b>90,0 %</b> le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4 <sup>e</sup> année du primaire, dans le réseau public. <b>(Objectif 4)</b>	Données à venir	Cible à déterminer en 2018.	Ce taux est présentement de <b>87,7 %</b> .	Cible à déterminer en 2018	Taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement de la 4 <sup>e</sup> année du primaire : <b>89,6 %</b> .

## ENJEU 1 : L'INCLUSION ET LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DE TOUTES LES PERSONNES

2.2.1.2 Rehausser le niveau de compétence en littératie et en numératie des jeunes et des adultes					
Objectif national (Lien avec la Politique de la réussite éducative)	Situation actuelle pour le réseau	Cible intermédiaire 2022	Données de départ 2018-2019	Cible CSSDS 2021-2022	Résultats 2021-2022
Augmenter de <b>5,0</b> points de pourcentage la part de la population adulte du Québec qui démontre des compétences élevées en littératie selon les résultats du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA) de 2022	Selon le PEICA de 2012, <b>47,0 %</b> des adultes ont des compétences élevées en littératie (niveau 3, 4 ou 5).	Les résultats du prochain PEICA sortiront en 2023, ce qui excède la durée du plan stratégique du MEQ.	Données initiales non disponibles pour les commissions scolaires.	Aucune cible retenue	Malheureusement, en 2018-2019, le MEQ n'a pas été en mesure de fournir aux commissions scolaires d'alors les résultats du PEICA propres à leur milieu. Les résultats 2022 ne nous ont pas été fournis. Nous ne sommes donc pas en mesure d'évaluer la situation pour le CSSDS.

## ENJEU 1 : L'INCLUSION ET LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DE TOUTES LES PERSONNES

2.2.1.3 Rehausser le niveau de compétence en littératie et en numératie des jeunes et des adultes							
	Données de départ 2018-2019			Cible CSSDS 2021-2022	Résultats 2021-2022		
		1 <sup>er</sup> cycle	L : 91,9 %	É : 94,1 %	Maintenir les taux de réussite en lecture et en écriture des élèves du 1 <sup>er</sup> et du 3 <sup>e</sup> cycle du primaire.  Améliorer de <b>2,0 %</b> le taux de réussite en lecture et en écriture des élèves du 2 <sup>e</sup> cycle du primaire.	1 <sup>er</sup> cycle	L : 92,1 %
	2 <sup>e</sup> cycle	L : 89,6 %	É : 87,7 %	2 <sup>e</sup> cycle		L : 87,6 %	É : 89,6 %
	3 <sup>e</sup> cycle	L : 92,1 %	É : 91,8 %	3 <sup>e</sup> cycle		L : 89,6 %	É : 92,1 %
	1 <sup>er</sup> cycle	L : 72,8 %	É : 74,7 %	Améliorer de <b>6,0 %</b> le taux de réussite en lecture et écriture des élèves du 1 <sup>er</sup> cycle du secondaire et de <b>6,0 %</b> les résultats en écriture des élèves du 2 <sup>e</sup> cycle du secondaire.	1 <sup>er</sup> cycle	L : 75,8 %	É : 82,7 %
	2 <sup>e</sup> cycle	L : 92,0 %	É : 79,2 %		2 <sup>e</sup> cycle	L : 90,0 %	É : 80,5 %

## ENJEU 2 : DES MILIEUX DE VIE ET D'APPRENTISSAGE INNOVANTS, STIMULANTS, ACCUEILLANTS ET SÉCURITAIRES

3.1.1 Maintenir des milieux de vie sains, sécuritaires et proactifs dans la lutte contre la violence et la radicalisation					
SCP : Soutien aux comportements positifs			<b>Données de départ 2018-2019</b>	<b>Cible CSSDS 2021-2022</b>	<b>Résultats 2021-2022</b>
			2 écoles du CSSDS ont mis en place le programme de SCP.	Que 10 écoles du CSSDS aient mis en place le SCP.	9 écoles ont mis en place le SCP.
3.2.1 Accélérer la rénovation, la construction et l'amélioration des infrastructures immobilières, des installations ainsi que des équipements scolaires, sportifs et récréatifs					
<b>Objectif national (Lien avec la Politique de la réussite éducative)</b>	<b>Situation actuelle pour le réseau</b>	<b>Cible intermédiaire 2022</b>	<b>Données de départ 2018-2019</b>	<b>Cible CSSDS 2021-2022</b>	<b>Résultats 2021-2022</b>
Faire en sorte que tous les bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant. <b>(Objectif 7)</b>	<b>68,0 %</b> des bâtiments sont dans un état satisfaisant.	Faire en sorte que <b>85,0 %</b> des bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant.	En 2018-2019, <b>76,1 %</b> des établissements sont dans un état satisfaisant.	Amener ce taux à <b>85,0 %</b> en 2022.	Présentement, 52 % des établissements sont dans un état satisfaisant. Il est important de mentionner que les outils de mesure de l'état des bâtiments du MEQ ont été changés cette année.

# BILAN DE LA CUEILLETTE DE DONNÉES DES DIFFÉRENTES INSTANCES ET PRINCIPAUX ENJEUX QUI EN DÉCOULENT

Voici une synthèse des éléments identifiés par les différentes instances à la suite de la cueillette d'information menée par l'équipe de direction générale. Rappelons que cette cueillette a été réalisée de deux façons : à l'aide d'un sondage en ligne et lors de rencontres de groupes de discussion.

Ces éléments sont regroupés en fonction des neuf thématiques suivantes :

- Un milieu de vie dynamique et stimulant;
- Un environnement sain et sécuritaire;
- La prévention, le dépistage des difficultés et l'intervention précoce;
- L'adaptation et la diversification des services éducatifs;
- La mise en place de pratiques probantes;
- La collaboration et la concertation;
- La performance organisationnelle et la formation continue adaptée aux besoins variés du personnel;
- L'implication des parents;
- Le maintien du bon état des établissements.

## **UN MILIEU DE VIE DYNAMIQUE ET STIMULANT**

La majorité des répondants reconnaissent l'importance d'offrir aux élèves un milieu de vie qui leur permettra de s'épanouir, de s'engager et de développer un fort sentiment d'appartenance. À cet égard, voici quelques bons coups qui ont été réalisés durant le PEVR 2018-2022 :

- L'offre variée d'activités artistiques, culturelles, scientifiques ou sportives;
- La mise en place de concentrations ou de profils au primaire et au secondaire;
- La mise en place de plusieurs équipes sportives structurées;
- L'augmentation du temps d'activité physique au quotidien;
- La présence d'activités de reconnaissance des réussites, de remises de certificats et de galas dans plusieurs établissements.

Voici quelques éléments à poursuivre ou à prioriser :

- Offrir des projets diversifiés et motivants pour tous les élèves;
- Offrir des périodes d'apprentissages stimulantes, varier les activités d'apprentissages;
- Avoir des relations maîtres-élèves plus fortes;
- Avoir des activités de reconnaissance pour souligner les réussites ou les efforts des élèves et des membres du personnel;
- S'assurer que les établissements sont des lieux attrayants, beaux et fonctionnels;
- Offrir des espaces extérieurs adaptés agréables;
- S'assurer que les ressources informationnelles utilisées permettent aux élèves et aux membres du personnel de développer les compétences attendues au XXI<sup>e</sup> siècle.

## **UN ENVIRONNEMENT SAIN ET SÉCURITAIRE**

De façon générale, les répondants reconnaissent l'importance de s'assurer que les élèves évoluent dans un milieu de vie agréable, bienveillant, exempt de violence et d'intimidation. Plusieurs actions ont été entreprises au cours des dernières années pour améliorer le climat des établissements. En voici quelques-unes :

- La mise en place de projets d'alternative à la suspension;
- La bienveillance des élèves et des adultes dans les établissements;
- L'implication, l'engagement et le professionnalisme des membres du personnel.

Voici quelques éléments à poursuivre ou à prioriser :

- La promotion d'un mode de vie actif;
- Des milieux de vie inclusifs;
- Poursuivre l'implantation du soutien au comportement positif (SCP);
- Le bien-être des élèves et des adultes dans les établissements et services;
- Des communications saines;
- La promotion de la bonne alimentation et des saines habitudes de vie.

## **LA PRÉVENTION, LE DÉPISTAGE DES DIFFICULTÉS ET L'INTERVENTION PRÉCOCE**

La plupart des répondants croient qu'il est essentiel que tous ceux qui gravitent autour des élèves soient à l'affût des difficultés qu'ils pourraient rencontrer et qu'ils agissent sur celles-ci. Plusieurs actions ont été entreprises au cours des dernières années pour prévenir ces difficultés, améliorer le dépistage et intervenir rapidement. En voici quelques-unes :

- L'ouverture de classes de maternelle 4 ans à temps plein dans trois de nos milieux;
- La transmission d'informations entre les centres de la petite enfance et les écoles en vue de l'accueil des nouveaux élèves de maternelle;
- Le dépistage et l'intervention précoces tout au long du parcours scolaire, et ce, dès le préscolaire;
- Les mesures d'aide et de soutien accrues au préscolaire, au 1<sup>er</sup> cycle du primaire et au 1<sup>er</sup> cycle du secondaire;
- Le dépistage en lecture en secondaire 1 et 2.

Voici quelques éléments à poursuivre ou à prioriser :

- Utiliser les données de l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle pour orienter nos actions dans les divers milieux;
- Maintenir l'intervention des orthopédagogues et des professionnels au préscolaire, au primaire, au secondaire, en FGA et en FP;
- Dépister de façon structurée les difficultés en lecture et en écriture;
- Dépister précocement les difficultés des élèves et intervenir de façon concertée dès l'apparition d'une difficulté, et ce, tout au long du parcours de l'élève;
- Développer des outils d'intervention en ce qui concerne les problématiques de santé mentale;
- Intervenir auprès des élèves ayant de la facilité;
- Assurer un passage du préscolaire au primaire, du primaire au secondaire et du secteur des jeunes au secteur des adultes et de la formation professionnelle, plus harmonieux et mieux arrimé.

## **L'ADAPTATION ET LA DIVERSIFICATION DES SERVICES ÉDUCATIFS**

La plupart des répondants sont préoccupés par la réussite des élèves. Ils se questionnent au quotidien sur les meilleurs moyens à mettre en place pour les soutenir. Au fil du temps, plusieurs éléments ont été développés. En voici quelques-uns :

- La différenciation pédagogique;
- Les mesures adaptatives et des outils technologiques en fonction des besoins réels des élèves;
- L'intensification du service dans une approche de réponse à l'intervention (RAI);
- La référence d'élèves dans des classes adaptées, des classes spécialisées ou des parcours adaptés;
- Le développement de parcours diversifiés au secondaire;
- La mise en place de structures d'apprentissage diversifiées en FP et en FGA;
- La reconnaissance des acquis en FP et en FGA;
- Le soutien par des enseignants-ressources;
- Les services d'accueil, de référence de conseil et d'accompagnement en FP et en FGA.

En plus des éléments ci-dessus, voici quelques éléments à poursuivre ou à prioriser :

- S'assurer d'une transmission plus fluide de l'information entre les intervenants de l'école et lors du passage du primaire au secondaire et lors d'un passage du secondaire à la FP ou à la FGA;
- Faire mieux connaître et valoriser les différents parcours à tous les élèves, à leurs parents ainsi qu'aux membres du personnel;
- Analyser la situation de la conciliation travail-études dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre;
- Explorer les possibilités de nouveau parcours permettant une diplomation;
- Favoriser l'intégration de la clientèle immigrante.

### **LA MISE EN PLACE DE PRATIQUES PROBANTES**

La plupart des répondants voient l'importance d'utiliser les données de la recherche et de mettre en place des pratiques probantes afin d'assurer la réussite des élèves. Voici quelques exemples issus de pratiques probantes qui ont été mises en place dans nos établissements au cours des dernières années :

- Mise en place de mesures au préscolaire visant le développement de la conscience phonologique;
- Développement du vocabulaire mathématique au préscolaire;
- Mise en place de la réponse à l'intervention (RAI) au primaire, au secondaire et en FGA;
- Mise en place de pratiques prometteuses en lecture et en écriture au primaire et au secondaire.

Voici des éléments à poursuivre ou à prioriser :

- Faciliter l'accès aux données de la recherche, aux pratiques probantes en éducation;
- Établir des cibles concernant la persévérance et la réussite scolaire des élèves;
- Poursuivre l'implantation des équipes collaboratives dans les établissements;
- Augmenter les échanges pédagogiques au sein des équipes-écoles et entre celles-ci;
- Assurer un suivi rigoureux des résultats, mais voir au-delà des chiffres;
- Faire connaître, à l'interne, les projets, les découvertes, les bons coups pédagogiques des établissements afin d'inspirer d'autres milieux.

## **LA COLLABORATION ET LA CONCERTATION**

La plupart des répondants soulignent l'importance de la collaboration et de la concertation au sein des équipes de travail afin de rendre plus efficaces les interventions faites auprès des élèves. Plusieurs actions ont été entreprises au cours des dernières années pour améliorer la collaboration et la concertation. Voici quelques-uns des résultats constatés :

- Une meilleure concertation des membres des équipes multidisciplinaires;
- La possibilité de se donner du temps pour réfléchir;
- Des bénéfices intéressants du travail en communautés d'apprentissage professionnelles (CAP);
- L'arrimage de pratiques pédagogiques;
- La collaboration efficace entre les enseignants et les professionnels;
- La collaboration appréciée avec les partenaires externes.

Voici des éléments à poursuivre ou à prioriser :

- Mettre en place de structures de réseautage et de partage entre les enseignants;
- Poursuivre les travaux des CAP des directions d'établissement;
- Poursuivre la concertation entre les divers intervenants lors du passage du préscolaire au primaire, du primaire au secondaire et du secondaire à la FGA ou FP;
- Arrimer les pratiques pédagogiques entre le primaire, le secondaire, la FGA ou la FP;
- Collaborer avec les partenaires externes.

## **PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE DU CSSDS ET FORMATION CONTINUE ADAPTÉE AUX BESOINS VARIÉS DES INDIVIDUS**

Les membres du personnel du CSSDS peuvent s'inscrire, tous les ans, à des formations diverses offertes par des conseillers pédagogiques, des pairs, du personnel des services administratifs ou encore des formateurs externes. Les répondants reconnaissent l'importance de la formation continue dans le développement des compétences professionnelles des membres du personnel. Plusieurs formations ont été mises en place au cours des dernières années. Voici certains bons coups qui ont été identifiés :

- Mise en place d'un plan de formation continue pour les orthopédagogues du primaire du CSSDS qui a entraîné une uniformisation des pratiques;
- Disponibilité de formations variées et adaptées aux différents besoins des divers corps d'emploi;
- Soutien et accompagnement des conseillers pédagogiques dans les écoles;
- Programme de mentorat, d'accompagnement et d'insertion professionnelle de l'ensemble des membres du personnel.

Voici des éléments à poursuivre ou à instaurer :

- Poursuivre l'implantation de programmes de mentorat, d'accompagnement et d'insertion professionnelle à tous les corps d'emploi;
- Développer des moyens d'attraction et de rétention du personnel de l'ensemble de l'organisation;
- Développer un plan de formation professionnelle pour l'ensemble des employés du CSSDS;
- Instaurer un plan de formation continue pour les orthopédagogues du secondaire et de la FGA du CSSDS dans le but d'amener une uniformisation des pratiques;
- Instaurer un processus d'accompagnement et de supervision de l'ensemble des employés afin de permettre le développement des compétences et recueillir les besoins de formation;
- Favoriser la mise en place des CAP;
- S'assurer de l'efficacité et de l'optimisation des processus internes;
- Maintenir l'équilibre budgétaire du CSSDS.

## **L'IMPLICATION DES PARENTS**

La majorité des répondants soulignent l'importance de l'implication des parents dans la motivation et la réussite de leur enfant. Voici quelques-uns des aspects positifs identifiés :

- La présence accrue des parents dans les écoles;
- La bonne collaboration avec les parents;
- L'intérêt des parents pour ce qui se passe à l'école de leurs enfants.

Voici des éléments à poursuivre et à prioriser :

- Développer des outils technologiques qui facilitent la communication avec les parents;
- Outiller davantage les parents en lien avec des thématiques précises (leçons, EHDAA, saines habitudes de vie, utilisation du numérique, gestion comportementale) et les diverses transitions (préscolaire au primaire, primaire au secondaire);
- S'assurer que les parents ont régulièrement accès aux informations concernant les apprentissages de leurs enfants et leurs comportements;
- S'assurer que les parents ont accès aux informations sur les parcours et les services offerts dans les écoles.

## **MAINTIEN DU BON ÉTAT DE NOS ÉTABLISSEMENTS**

L'ensemble des répondants constatent que plusieurs travaux ont été réalisés au cours des dernières années pour s'assurer du bon état des bâtiments. Parmi les éléments mentionnés, nous notons :

- L'embellissement des milieux par les rénovations intérieures, les projets parc-école, la peinture et l'aménagement des aires communes et des salles de bain;
- Les travaux majeurs faits sur des éléments structuraux des établissements.

Voici les éléments à poursuivre ou à prioriser :

- Poursuivre l'entretien préventif des établissements;
- Rendre les bâtiments écoénergétiques.

**PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SOMMETS  
2023-2027**

<b>ENJEU 1. Un environnement favorisant l'apprentissage, la motivation et le bien-être</b>					
<b>Orientation</b>	<b>1.1. Assurer des milieux de vie et d'apprentissage stimulants, motivants et favorisant le bien-être</b>				
<b>Objectifs</b>	<b>1.1.1. Poser des actions qui favorisent l'adoption de comportements positifs, de saines habitudes de vie, un climat empreint de bienveillance et le bien-être dans l'ensemble des établissements et des services du CSSDS</b>	<b>INDICATEUR(S)</b>	<b>Valeur de départ CSSDS</b>	<b>Année de référence CSSDS</b>	<b>Cible 2027 CSSDS</b>
					<b>Cible 2027 MEQ</b>
		-Proportion des codes de vie des établissements qui intègrent une approche bienveillante soutenant les comportements positifs (exemple : système de Soutien au Comportement Positif -SCP)	21/33 64 %	22-23	27/33 – 82 %
		-Indice de bien-être et sentiment de sécurité des élèves <b>-Proportion des établissements ayant recours au référentiel sur le bien-être de l'élève (Indicateur MEQ)</b>	nd 0	23-23 22-23	À déterminer 100 %
		-Indice de bien-être et sentiment de sécurité du personnel	nd	23-24	À déterminer
	<b>1.1.2. Continuer le développement des projets pédagogiques particuliers et programmes au secondaire</b>	<b>-Taux de participation des élèves de niveau secondaire à un Projet Pédagogique Particulier - (Indicateur MEQ)</b>	55 %	22-23	75 % 75 %
	<b>1.1.3. Offrir des projets diversifiés et motivants pour l'ensemble des élèves</b>	-Processus de dépistage des élèves à haut potentiel ou ayant de grandes facilités	Pas de processus	22-23	Processus dessiné et actualisé
		-Offre extracurriculum de projets qui répondent aux élèves à haut potentiel ou pour les élèves ayant de grandes facilités	18 écoles/ 56 %	22-23	32 écoles /100 %
		-Durée du cycle de cours en FGA	nd	23-24	À déterminer
	<b>ENJEU 2. La réussite scolaire de toutes les personnes</b>				
<b>Orientation</b>	<b>2.1. Intervenir tôt de manière préventive tout au long du parcours de l'élève</b>				
<b>Objectifs</b>	<b>2.1.1. Diminuer la proportion d'élèves du préscolaire 5 ans qui terminent leur préscolaire avec certaines difficultés ou des difficultés importantes dans trois compétences du programme</b>	<b>INDICATEUR(S)</b>	<b>Valeur de départ CSSDS</b>	<b>Année de référence CSSDS</b>	<b>Cible 2027 CSSDS</b>
					<b>Cible 2027 MEQ</b>
		-À déterminer après l'an 1 de la modification apportée au régime pédagogique le 18 juin 2023. L'indicateur touchera les compétences : ▪ Accroître son développement physique et moteur -Construire sa conscience de soi -Vivre des relations harmonieuses avec les autres	nd	23-24	À déterminer
	<b>2.1.2. Organiser les ressources afin de répondre aux besoins des élèves selon le système de soutien à paliers multiples (RAI) au secteur des jeunes, en formation professionnelle (FP) et en formation générale des adultes (FGA)</b>	- Proportion d'enseignants titulaires du primaire qui expérimentent en français et/ou mathématique le système de soutien à paliers multiples(Ràl)	81 %	22-23	90 %
		- Proportion d'établissements du secondaire qui expérimentent le système de soutien à paliers multiples(Ràl)	0 %	22-23	50 %
- Nombre de programmes d'études en FP qui expérimentent le système de soutien à paliers multiples(Ràl)		0 %	22-23	25 %	
- Proportion d'enseignants de la FGA qui expérimentent le système de soutien à paliers multiples(Ràl)		25 %	22-23	50 %	
<b>2.1.3. Mettre en place, au secteur des jeunes, des pratiques efficaces favorisant l'inclusion des élèves issus de l'immigration</b>	- Processus d'inclusion des élèves issus de l'immigration	Pas de processus	---	Processus élaboré et actualisé	
<b>Orientation</b>	<b>2.2. Hausser le taux de diplomation et de qualification</b>				
<b>Objectifs</b>	<b>2.2.1. Augmenter la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification</b>	<b>INDICATEUR(S)</b>	<b>Valeur de départ CSSDS</b>	<b>Année de référence CSSDS</b>	<b>Cible 2027 CSSDS</b>
					<b>Cible 2027 MEQ</b>
		<b>-Taux de diplomation et de qualification après 7 ans (global) – (Indicateur MEQ)</b>	80,2 %	Cohorte 2015	83 % 86,8 %
	- Taux de qualification des élèves HDAA en formation des métiers spécialisés (FMS) après 1 an	63 %	Juin 2023	75 %	

	- Taux de qualification des élèves HDAA en formation préparation au travail (FPT) après 3 ans	20 %	Juin 2023	40 %
	- Taux de certification des élèves HDAA inscrits au programme DÉFIS (Démarche éducative favorisant l'int. Soc.) /CAPS-2	25 %	Juin 2023	50 %
	- Taux de réussite - Épreuve du MEQ en science et technologie de 4 <sup>e</sup> sec et ATS	87,4 %	Juin 2022	90 %
	- Taux de réussite - Épreuve du MEQ de math CST de 4 <sup>e</sup> sec.	59,1 %	Juin 2022	65%
	- Taux de réussite - Épreuve du MEQ de français écriture de 5 <sup>e</sup> sec.	62,7 %	Juin 2022	68 %
	- Taux de réussite - Épreuve du MEQ d'anglais de 5 <sup>e</sup> sec.	93,7 %	Juin 2022	95 %
	- Taux de réussite - Épreuve du MEQ Histoire de 4 <sup>e</sup> sec.	---	Juin 2023	
	- Proportion par école d'élèves en début de la 4 <sup>e</sup> et de la 5 <sup>e</sup> secondaire à risque de ne pas obtenir de diplôme	nd	Rentrée 2023	À déterminer
	<b>- Taux de réussite des garçons - (Indicateur MEQ)</b>	75,3 %	Cohorte 2015	77,5 %
82,5 %				
	<b>- Taux de réussite des élèves HDAA - (Indicateur MEQ)</b>	63 %	Cohorte 2015	64,5 %
63,8 %				
	- Taux de diplomation (DES) en formation générale des adultes (FGA)	Donnée à recevoir d'ici juillet 2023	22-23	À déterminer
	- Taux de qualification (FMS) en formation générale des adultes (FGA)	Donnée à recevoir d'ici juillet 2023	22-23	À déterminer
	- Taux d'obtention d'un diplôme en formation professionnelle (FP) par cohorte	Donnée à recevoir d'ici juillet 2023	22-23	À déterminer
	<b>- Taux d'obtention d'un diplôme en formation professionnelle (FP) après 3 ans - (Indicateur MEQ)</b>	77,9 %	Cohorte 17-18	82 %
84,9 %				
<b>2.2.2. Augmenter le nombre d'élèves dont le résultat est au-dessus de 70 % en français lecture et écriture et en mathématique résoudre et raisonner</b>	- Taux de maîtrise supérieur à 69 % au sommaire en français lecture et écriture et en mathématique raisonner et résoudre des élèves HDAA (plan d'intervention)	Primaire Écrire : 39,6 % Lire : 45,9 % Raisonner : 57,4 % Résoudre : 44,3 % Secondaire Écrire : 31,5 % Lire : 32,3 % Raisonner : 33,7 % Résoudre : 47,9 %	Juin 2022	Primaire Écrire : 45 % Lire : 50 % Raisonner : 62 % Résoudre : 49 % Secondaire Écrire : 35 % Lire : 37 % Raisonner : 39 % Résoudre : 53 %
	- Taux de réussite - Épreuve français écriture MEQ 4 <sup>e</sup> année	87,1 %	Juin 2022	90 %
	- Taux de réussite - Épreuve français lecture MEQ 6 <sup>e</sup> année	81,5 %	Juin 2022	84 %
	- Taux de réussite - Épreuve français écriture MEQ 6 <sup>e</sup> année	87 %	Juin 2022	90 %
	- Taux de réussite - Épreuve math raisonner MEQ 6 <sup>e</sup> année	78 %	Juin 2022	81 %
	- Proportion des élèves qui obtiennent plus de 70 % au sommaire en math résoudre 4 <sup>e</sup> année	73,3 %	Juin 2022	78 %
	<b>- Proportion des élèves qui obtiennent plus de 70 % à l'épreuve de français lecture du MEQ 4<sup>e</sup> année (MEQ)</b>	67,4 %	Juin 2022	77 %
				80 %
	<b>- Proportion des élèves qui obtiennent plus de 70 % à l'épreuve de math résoudre du MEQ 6<sup>e</sup> année (MEQ)</b>	63 %	Juin 2022	70 %
				75 %
	- Proportion des élèves qui obtiennent plus de 70 % à l'épreuve de français lecture du MEQ 6 <sup>e</sup> année	69,7 %	Juin 2022	75 %
<b>- Proportion des élèves qui obtiennent plus de 70 % à l'épreuve de français écriture MEQ 2<sup>e</sup> sec (MEQ)</b>	49,7 %	Juin 2022	65 %	
			75 %	
<b>2.2.3 Augmenter la proportion du personnel enseignant qui utilise les pratiques d'enseignement efficace reconnues par la recherche</b>	- Taux de participation des enseignants ayant suivi une formation proposée par le CSSDS en cohérence avec les pratiques reconnues efficaces par la recherche	nd	23-24	À déterminer
	- Taux de participation des enseignants des classes HDAA aux formations proposées par le CSSDS sur la différenciation pédagogique (flexibilité, adaptation et modification)	nd	23-24	À déterminer
	- Nombre d'enseignants qui participent à des équipes collaboratives	297 / 20 %	22-23	40 %

Orientation					
2.3. Accroître le taux de persévérance scolaire					
Objectifs	2.3.1. Diminuer la proportion d'élèves des secteurs des jeunes, de la formation professionnelle (FP) et de la formation générale des adultes (FGA) qui quittent sans diplôme, ni qualification ou en cours de formation (décrochage)	INDICATEUR(S)	Valeur de départ CSSDS	Année de référence CSSDS	Cible 2027 CSSDS
					Cible 2027 MEQ
		- Taux de sortie sans diplôme ni qualification	19,8 %	2019-2020	16,8 %
		- Taux d'élèves du secondaire qui quittent en cours d'année	3 %	22-23	2 %
		- Taux d'absences par jour des élèves du secondaire	5,7 % = 3,2 % maladie/RDV 2,5 % abs NM/NV	2022-2023	5,2 %
		- Taux d'abandon du projet d'études en FGA	nd	Rentrée 2023	À déterminer
- Taux de réussite du projet d'études en FGA	nd	Rentrée 2023	À déterminer		
2.3.2. Optimiser les parcours qui favorisent une diplomation ou une qualification en FP et en FGA					
	- Taux de participation à ces parcours	nd	23-24	À déterminer	

Orientation					
2.4. Assurer des communications efficaces qui répondent aux besoins					
Objectifs	2.4.1. Améliorer la transmission de l'information concernant les élèves entre les intervenants de l'école et lors du passage du primaire au secondaire et du secondaire à la FP ou à la FGA	INDICATEUR(S)	Valeur de départ CSSDS	Année de référence CSSDS	Cible 2027 CSSDS
					Cible 2027 MEQ
		- Mécanismes de communication dans les établissements	Aucun	22-23	100 % des écoles ont un mécanisme/processus de communication connu et mis en place pour les intervenants à l'interne
		- Mécanismes de communication interordres d'enseignement	Aucun	22-23	3 mécanismes/processus de communication connus et mis en place pour les intervenants des divers ordres d'enseignement
2.4.2. Améliorer les mécanismes de communication entre l'école, les parents et de l'ensemble de l'organisation					
	- Taux de satisfaction des parents	79 %	Juin 2023	84 %	

### ENJEU 3. Une organisation apprenante (l'apprentissage en continu de l'individu, de l'équipe et de l'organisation)

Orientation							
3.1. Assurer le développement professionnel de chaque employé en lien avec sa fonction et son expertise							
Objectifs	3.1.1. Améliorer les processus d'accueil et d'insertion du personnel	INDICATEUR(S)	Valeur de départ CSSDS	Année de référence CSSDS	Cible 2027 CSSDS		
					Cible 2027 MEQ		
		- Taux de satisfaction sur la qualité d'insertion professionnelle	nd	23-24	À déterminer		
		- Inventaire des actions réalisées concernant l'accueil et l'insertion professionnelle de l'ensemble du personnel	Aucun	22-23	Inventaire réalisé		
		3.1.2. Développer et actualiser un processus d'accompagnement et de supervision pour amener les gestionnaires, le personnel enseignant, professionnel et de soutien à se développer professionnellement tout au long de leur parcours					
		- Processus d'accompagnement et de supervision	Processus existant pour les directions d'établissement	22-23	Processus d'accompagnement et de supervision implantés par catégorie de personnel (5 processus)		
- Outils d'accompagnement et de supervision élaborés	Outil existant pour la supervision des directions	22-23	Outils pour la supervision de chaque catégorie de personnel				
- Offre de formation pour toutes les catégories de personnel en cohérence avec les meilleures pratiques et les besoins exprimés	Aucun plan de formation	22-23	Plan de formation élaboré pour chaque catégorie de personnel				
- Taux de rétention du personnel scolaire	nd	Rentrée 2023	93 %				

	<b>3.1.3. Améliorer l'attractivité et la rétention du personnel en tenant compte des divers secteurs et milieux</b>	- Taux ou nombre de postes vacants pour une période supérieure à 2 mois	nd	23-24	À déterminer
<b>Orientation</b>	<b>3.2. Développer une culture de collaboration</b>				
<b>Objectifs</b>	<b>3.2.1. Poursuivre la mise en place d'une structure collaborative au sein des gestionnaires (établissements, services) pour soutenir la mise en œuvre du PEVR/planification stratégique</b>	<b>INDICATEUR(S)</b>	<b>Valeur de départ CSSDS</b>	<b>Valeur de départ CSSDS</b>	<b>Cible 2027 CSSDS</b>
					<b>Cible 2027 MEQ</b>
	- Nombre de COP actives, de groupes de co-développement, de groupes de travail (respectent les « critères des équipes performantes » (RIRE)	nd	23-24	À déterminer	
	- Taux de satisfaction de l'ensemble des membres de l'organisation versus la collaboration	nd	23-24	À déterminer	
<b>3.2.2. Poursuivre dans l'ensemble des établissements le développement d'équipes collaboratives actives et performantes au service de la réussite</b>	- Nombre d'équipes collaboratives dans les établissements qui actualisent les 3 composantes essentielles pour être performantes (collaboration, données, stratégies d'enseignement probantes ou stratégies de soutien à l'intervention)	70	22-23	100	
<b>Orientation</b>	<b>3.3. Améliorer en continu la performance organisationnelle</b>				
<b>Objectifs</b>	<b>3.3.1. Améliorer l'efficacité des processus internes de l'organisation</b>	<b>INDICATEUR(S)</b>	<b>Valeur de départ CSSDS</b>	<b>Valeur de départ CSSDS</b>	<b>Cible 2027 CSSDS</b>
					<b>Cible 2027 MEQ</b>
	- Nombre de processus dessinés et répertoriés	nd	23-24	À déterminer	
	- Nombre de processus de niveau stratégique priorisés collectivement ayant fait l'objet d'un ajustement mesurable	nd	23-24	À déterminer	
	<b>3.3.2. Structurer les données recueillies au sein de l'organisation pour qu'elles soient utiles à la prise de décision</b>	- Gestionnaires ont une compréhension commune de l'utilisation des données et s'en servent pour guider leurs décisions	nd		100 %
		- Tableau de bord de monitoring de la réussite et de la persévérance (PEVR, projet éducatif)	Aucun	22-23	Tableaux de bord élaborés et utilisés
- Tableau de bord – Avancement des projets/chantiers liés aux processus internes des services et de l'organisation		Aucun	22-23	Tableaux de bord élaborés et utilisés	
	- Visibilité des données	nd	22-23	Diffusion des données	
<b>Orientation</b>	<b>3.4. Développer les compétences essentielles pour faire face à certains enjeux actuels de notre société</b>				
<b>Objectifs</b>	<b>3.4.1. Déployer la nouvelle politique du développement durable</b>	<b>INDICATEUR(S)</b>	<b>Valeur de départ CSSDS</b>	<b>Valeur de départ CSSDS</b>	<b>Cible 2027 CSSDS</b>
					<b>Cible 2027 MEQ</b>
		- Procédure	Aucune	22-23	Procédure élaborée
	- Plan d'action	Aucun	22-23	Plan d'action élaboré et mis en œuvre	
	- Portrait des pratiques d'achat local en matière d'offre alimentaire	Aucun	22-23	Portrait réalisé	
	<b>3.4.2. Développer chez les élèves et les employés les compétences pour l'utilisation des outils technologiques afin d'en faire des utilisateurs éclairés</b>	- Nombre de formations proposée par le CSSDS (GIF)	53	22-23	À déterminer
- Taux de participation aux formations offertes par le CSSDS (GIF)		356	22-23	À déterminer	
<b>3.4.3. Intégrer les compétences informationnelles (technologies de l'information) dans les pratiques pédagogiques</b>	- Pourcentage d'établissements qui ont élaboré un plan de développement des compétences numériques	0	22-23	25 %	

# DÉCLARATION CONTENANT LES OBJECTIFS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SOMMETS QUANT À LEUR NIVEAU DE SERVICES OFFERTS ET QUANT À LEUR QUALITÉ

## **NOS SERVICES**

### **Services d'enseignement**

#### L'éducation préscolaire

Le programme Passe-Partout et le préscolaire 4 ans sont offerts selon différentes modalités dans certaines écoles ciblées de notre territoire. Le programme Passe-Partout a une double mission, soit d'accompagner les parents dans leur participation active à la réussite de leur enfant et d'aider les enfants à s'intégrer harmonieusement au milieu scolaire.

Le préscolaire 5 ans est offert à temps plein dans la majorité des écoles primaires du territoire du centre de services scolaire, conformément aux actes d'établissement et au plan triennal de répartition et de destination des immeubles.

#### L'enseignement primaire et l'enseignement secondaire

L'enseignement primaire et l'enseignement secondaire sont offerts à tous les élèves qui résident sur le territoire du CSSDS. Cet enseignement est donné en conformité avec le Régime pédagogique et les programmes prévus par le ministère de l'Éducation.

Le CSSDS offre également des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage ainsi que divers services d'enrichissement et plusieurs programmes spéciaux (concentration sport-études, arts-études, santé globale, etc.).

#### La formation générale des adultes

La formation générale des adultes est offerte aux personnes désirant poursuivre leurs études secondaires. Elle offre des services personnalisés qui visent à accompagner les adultes et les jeunes de plus de 16 ans dans leur cheminement scolaire et leur développement personnel. Différentes formations, visant notamment l'intégration sociale et l'intégration au marché du travail, sont également offertes.

## La formation professionnelle

La formation professionnelle est offerte aux personnes désirant poursuivre leurs études secondaires en vue d'exercer un métier de la formation professionnelle. La liste complète des programmes offerts se trouve sur le [site Web du CSSDS](#).

### **Services complémentaires**

Le CSSDS offre aux élèves qui y ont droit, en vertu des régimes pédagogiques applicables, différents services complémentaires :

- D'information et d'orientation scolaires;
- De psychologie, de psychoéducation et d'orthophonie;
- D'éducation spécialisée;
- D'animation spirituelle et d'engagement communautaire;
- De santé et de services sociaux.

Ces services ont pour but de favoriser la progression de l'élève dans ses différents apprentissages.

### **Services à la communauté**

Le CSSDS offre aussi, selon certaines modalités, des services tels :

- Le service de garde;
- La surveillance et l'animation pendant la période du dîner à l'école;
- Les services de restauration;
- Le transport scolaire.

### **Service aux entreprises**

Le Service aux entreprises de l'Estrie est un volet complémentaire aux centres de formation professionnelle et de formation générale adulte.

Son offre de service est très large. Elle permet de donner de la formation sur mesure, de la formation qualifiante, de reconnaître des acquis et des compétences et d'offrir des cours pour l'obtention d'attestations d'études professionnelles (AEP).

## **Services particuliers et autres services**

Le CSSDS offre également les services particuliers suivants :

- Le soutien à l'apprentissage du français;
- Les services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement à l'intention des adultes (SARCA) afin de les soutenir dans leur développement de carrière (intégration en emploi, retour aux études, exploration des acquis, etc.);
- Les services d'enseignement à domicile pour les élèves qui sont dans l'impossibilité de fréquenter l'école parce qu'ils doivent recevoir des soins de santé ou des services sociaux.

## **NOS ENGAGEMENTS**

En référence aux valeurs et à la mission formulées dans son PEVR, le CSSDS reconnaît l'importance :

- D'offrir, à la clientèle de son territoire, les services éducatifs prévus par la loi, de veiller à leur qualité et d'en rendre compte;
- De promouvoir l'éducation publique sur son territoire;
- De contribuer au développement social, culturel et économique de la région;
- De soutenir ses établissements dans la réalisation de leur mission en respectant le principe de subsidiarité;
- De veiller à la gestion efficace des ressources humaines, matérielles et financières dont elle dispose;

Et ce, en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population.

## **Engagement en matière de service à la clientèle**

Lorsqu'une personne communique ou se rend dans un établissement ou au centre administratif du CSSDS, elle est en droit de s'attendre :

- À être accueillie de façon courtoise;
- À recevoir un service empreint de professionnalisme, de respect et d'écoute;
- À recevoir des informations et des explications claires, précises et complètes;
- À voir sa demande traitée dans les meilleurs délais, avec équité, impartialité et transparence;
- À ce que le caractère confidentiel de sa démarche soit respecté.

## **Engagement en matière de reddition de comptes**

Le CSSDS adopte un plan d'engagement vers la réussite et rend compte de l'atteinte de ses objectifs dans le cadre de la publication de son rapport annuel, qu'elle présente en assemblée publique. Le plan d'engagement vers la réussite et le rapport annuel sont disponibles sur le [site Web du CSSDS](#).

## **TRAITEMENT DES PLAINTES**

Soucieux de bien servir la population, le CSSDS se préoccupe des besoins de la population et est disposée à recevoir des commentaires et des suggestions.

Les commentaires, les suggestions ou les plaintes à formuler sur la qualité des services offerts doivent être acheminés en premier lieu à l'établissement ou au service concerné.

Par ailleurs, toute la documentation relative au traitement des plaintes ainsi que les coordonnées du protecteur régional de l'élève sont accessibles sur le [site Web du CSSDS](#).

## **POUR NOUS JOINDRE**

Centre de services scolaire des Sommets  
449, rue Percy  
Magog (Québec) J1X 1B5  
Téléphone : 819 847-1610  
Courriel : [info@cssds.gouv.qc.ca](mailto:info@cssds.gouv.qc.ca)  
Site Web : [www.cssds.gouv.qc.ca](http://www.cssds.gouv.qc.ca)

# SIGNATAIRES DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE

---

Présidente  
Centre de services scolaire des Sommets

---

Directrice générale  
Centre de services scolaire des Sommets

27 juin 2023

## PEVR 2023-2027

### Notre vision

- Être une organisation apprenante animée par la curiosité intellectuelle, qui communique de manière efficace et valorise l'ouverture et l'éducation inclusive
- Être une organisation qui mobilise les compétences professionnelles de l'ensemble du personnel et qui favorise l'engagement de tous les acteurs au profit de la réussite de tous les élèves
- Être une organisation engagée dans le développement durable, notamment par l'éducation à l'environnement et à l'écocitoyenneté

### Nos valeurs

- La collaboration
- La bienveillance
- L'efficacité
- L'engagement

## ENJEU 1 – Un environnement favorisant l'apprentissage, la motivation et le bien-être

### Assurer des milieux de vie et d'apprentissage stimulants, motivants et favorisant le bien-être

- 1.1.1 Poser des actions qui favorisent l'adoption de comportements positifs, de saines habitudes de vie, un climat empreint de bienveillance et le bien-être dans l'ensemble des établissements et des services du CSSDS
- 1.1.2 Continuer le développement des projets pédagogiques particuliers au secondaire
- 1.1.3 Offrir des projets diversifiés et motivants pour l'ensemble des élèves

## ENJEU 2 – La réussite scolaire de toutes les personnes

### Intervenir tôt de manière préventive tout au long du parcours de l'élève

- 2.1.1 Diminuer la proportion d'élèves du préscolaire 5 ans qui terminent leur préscolaire avec certaines difficultés ou des difficultés importantes
- 2.1.2 Organiser les ressources afin de répondre aux besoins des élèves selon le système de soutien à paliers multiples (RAI) au secteur des jeunes, en formation professionnelle (FP) et en formation générale des adultes (FGA)
- 2.1.3 Mettre en place, au secteur des jeunes, des pratiques efficaces favorisant l'inclusion des élèves issus de l'immigration

### Hausser le taux de diplomation et de qualification

- 2.2.1 Augmenter la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification
- 2.2.2 Augmenter le nombre d'élèves dont le résultat est au-dessus de 70 % en français lecture et écriture et en mathématique résoudre et raisonner
- 2.2.3 Augmenter la proportion du personnel enseignant qui utilise les pratiques d'enseignement efficace reconnues par la recherche

### Accroître le taux de persévérance scolaire

- 2.3.1 Diminuer la proportion d'élèves des secteurs des jeunes, de la FP et de la FGA qui quittent sans diplôme, ni qualification ou en cours de formation (décrochage)
- 2.3.2 Optimiser les parcours qui favorisent une diplomation ou une qualification en FP et en FGA

### Assurer des communications efficaces qui répondent aux besoins

- 2.4.1 Améliorer la transmission de l'information concernant les élèves entre les intervenants de l'école et lors du passage du primaire au secondaire et du secondaire à la FP ou à la FGA
- 2.4.2 Améliorer les mécanismes de communication entre l'école, les parents et l'ensemble de l'organisation

## ENJEU 3 – Une organisation apprenante (l'apprentissage en continu de l'individu, de l'équipe et de l'organisation)

### Assurer le développement professionnel de chaque employé en lien avec sa fonction et son expertise

- 3.1.1 Améliorer les processus d'accueil et d'insertion du personnel
- 3.1.2 Développer et actualiser un processus d'accompagnement et de supervision pour amener les gestionnaires, le personnel enseignant, professionnel et de soutien à se développer professionnellement tout au long de leurs parcours
- 3.1.3 Améliorer l'attractivité et la rétention du personnel en tenant compte des divers secteurs et milieux

### Développer une culture de collaboration

- 3.2.1 Poursuivre la mise en place de structures collaboratives au sein des gestionnaires (établissements et services) pour soutenir la mise en œuvre du PEVR
- 3.2.2 Poursuivre, dans l'ensemble des établissements, le développement d'équipes collaboratives actives et performantes au service de la réussite

### Améliorer en continu la performance organisationnelle

- 3.3.1 Améliorer l'efficacité des processus internes de l'organisation
- 3.3.2 Structurer les données recueillies au sein de l'organisation pour qu'elles soient utiles à la prise de décision

### Développer les compétences essentielles pour faire face à certains enjeux actuels de notre société

- 3.4.1 Déployer la nouvelle politique du développement durable
- 3.4.2 Développer chez les élèves et les employés les compétences pour l'utilisation des outils technologiques afin d'en faire des utilisateurs éclairés
- 3.4.3 Intégrer les compétences informationnelles (technologies de l'information) dans les pratiques pédagogiques